



## L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

1 | 2007-1

Nouveaux enjeux, nouvelles approches

---

## Pour une géographie de la démocratie

La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ?

*For a Geography of Democracy. Is Geography Now Used to Make Peace?*

Michel Bussi

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/243>

DOI : 10.4000/espacepolitique.243

ISBN : 978-2-8218-0319-0

ISSN : 1958-5500

### Éditeur

Université de Reims Champagne-Ardenne

### Référence électronique

Michel Bussi, « Pour une géographie de la démocratie », *L'Espace Politique* [En ligne], 1 | 2007-1, mis en ligne le 30 mars 2017, consulté le 24 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/243> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.243

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 avril 2019.



Les contenus de *L'Espace politique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

---

# Pour une géographie de la démocratie

La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ?

Michel Bussi

---

- 1 En 1976, Yves Lacoste fait paraître son essai, « *la géographie ça sert d'abord à faire la guerre* ». Dans les éditions futures, Yves Lacoste précisera que dans son esprit, le « d'abord » de son titre signifiait davantage « aussi », ou « entre autres choses », que « seulement » ou « avant tout ». Peu importe après tout, une majorité de géographes (et de non-géographes, puisque la célébrité de l'essai a dépassé la discipline) n'ont pas pris l'affirmation de Lacoste au premier degré, mais en ont explicitement décrypté l'esprit : Yves Lacoste défendait, en forte rupture avec une discipline « *bonasse et fastidieuse* », une géographie engagée, traitant frontalement les enjeux sociétaux les plus actuels, une géographie des conflits, des rapports de forces, des dominations.
- 2 Dans l'essai d'Yves Lacoste, la géographie est clairement présentée comme un savoir stratégique, presque toujours aux mains des élites, dont d'ailleurs l'exemple le plus caricatural est fourni par la confidentialité des cartes en URSS. Yves Lacoste exhorte les géographes à se saisir de ce savoir. Le silence des géographes sur le fait politique, depuis Reclus, est justement stigmatisé. L'objet politique d'Yves Lacoste est cependant assez clairement balisé : « *il est de plus en plus nécessaire que les géographes se soucient des problèmes politiques et militaires* ». Même lorsqu'Yves Lacoste évoque des questions plus « démocratiques », par exemple des rapports de pouvoir infra nationaux, le paradigme de l'espace comme matrice d'affrontement qu'il faut au mieux maîtriser, reste dominant. Ainsi, il prend l'exemple d'une démocratique manifestation de rue, où le public « *qui ne peut se procurer un plan de la ville* », se trouve à la merci « *de la police qui met en place un quadrillage d'autant plus efficace qu'il est difficile à d'autre qu'elle de se le représenter spatialement* ».
- 3 Yves Lacoste jette donc les bases d'une géopolitique qui occupera (et occupe toujours) le devant de la scène dans le rapport entre espace et pouvoir. D'autres ouvrages fondamentaux paraîtront à la suite (Claval, 1978 ; Raffestin, 1979), mais ils ne remettront

pas fondamentalement en cause le concept « géopolitique ». De même, si dans les années 1980, des joutes mémorables vont opposer les deux géographes les plus médiatisés, Yves Lacoste et Roger Brunet, leur conception de l'espace politique n'est guère éloignée. La géographie est présentée comme une science de domination des masses par les élites, et le géographe comme un expert, tour à tour conseiller ou critique des grands façonneurs de territoires (élus, DATAR, firmes ou organismes internationaux...).

- 4 Si la rupture provoquée par Yves Lacoste a été salutaire pour la discipline, on peut désormais faire l'hypothèse que depuis trente ans, le monde (et la recherche) a considérablement évolué : la géographie du pouvoir ne se résume plus à la géographie des conflits. Les principales nations ne se font plus la guerre. Les grandes fractures idéologiques du monde se sont estompées. L'Etat nation n'est plus l'échelle unique de maîtrise du pouvoir. Il ne s'agit pas de nier que des rapports de pouvoir continuent de s'exercer, mais de reconnaître qu'ils prennent de plus en plus des formes négociées, coopératives, agrégatives. La maîtrise spatiale appartient désormais moins, et à toutes les échelles, à ceux qui savent conquérir ou se défendre, qu'à ceux qui savent s'associer, se constituer en réseau, co-signer des contrats.
- 5 Pour aller plus loin, on peut faire l'hypothèse qu'un grand nombre de frontières, inter et intra étatiques, sont désormais largement figées et ne sont modifiables qu'aux marges : la géographie politique doit donc moins s'intéresser aux très hypothétiques modifications de ces frontières, qu'à des logiques négociées soient d'agrégations volontaires, soit de décentralisation, qui permettent d'adapter les territoires politiques sans déplacer les bornes.
- 6 On peut donc penser que la démocratie au sens large apparaît comme un changement de paradigme majeur pour la géographie. Elle remet directement en cause les fondements de la géographie politique et de l'aménagement, mais également les approches traditionnelles de l'analyse spatiale, de la modélisation et de la simulation, de la réflexion sur les découpages de l'espace.

## 1. La démocratie : un « nouvel » objet d'étude ?

- 7 Désormais, le monde, à toutes les échelles, est davantage géré, organisé, recomposé par des contrats territoriaux négociés entre des acteurs multiples, le plus souvent individuels, que par une hiérarchie pyramidale autoritaire et organisée. Le destin politique du monde n'est plus seulement régulé par les guerres et les conflits, mais également par les élections. Il ne s'agit pas ici de survaloriser le pouvoir des urnes mais de prendre conscience du passage d'une logique de domination à une logique de négociation. De même, les projets autoritaires d'aménagement s'effacent devant les contrats locaux débattus à toutes les échelles dans des territoires recomposés principalement par des coopérations volontaires (intercommunalités, réseaux de villes, coopérations transfrontalières...).
- 8 Lorsque l'on consulte l'index des principaux dictionnaires de géographie, P. Georges, 1970, R. Brunet, R. Ferras, H. Théry, (1992), on y cherche vainement une entrée « démocratie » ou « participation ». On ne trouve pas plus de référence à la démocratie dans l'index du tome I de la géographie universelle de 1990, où dans *L'Encyclopédie de la géographie* (D. Pumain, A. Bailly, R. Ferras, 1996). Si l'on entre plus précisément dans le champ de la géographie politique, la démocratie ne tient pas non plus une place centrale.

Elle n'apparaît spécifiquement ni dans le manuel de R. Kleinmager (1993) ni dans celui de A.L.Sanguin (1977). *Le dictionnaire de géopolitique* dirigé par Y. Lacoste (1995), malgré plusieurs centaines d'entrées, ne compte aucune entrée directe traitant de la démocratie ! Dans les dictionnaires récents, le dictionnaire d'Yves Lacoste (2003), « de la géopolitique aux paysages » consacre une entrée à la démocratie. Mais cette courte entrée reste centrée sur l'échelle de l'Etat nation et s'intéresse strictement aux typologies descriptives des démocraties dans le monde (à l'instar des annuels « Etat du monde »). Les principales théories des politistes ne sont pas évoquées et l'échelle de l'individu oubliée. Le dictionnaire « de la géographie et de l'espace des sociétés », coordonné par J. Lévy et M. Lussault (2003) oublie lui aussi, curieusement, la démocratie (y compris dans l'index), alors que de multiples chapitres abordent de façon tangentielle la question (contrat, pouvoir, Siegfried...)<sup>1</sup>.

- 9 La démocratie n'est donc jamais revendiquée comme un concept central, ni même secondaire, par les géographes. Seuls quelques rares ouvrages de géographie intègrent le mot « démocratie » dans leur titre. C'est le cas précocement pour A. Siegfried, dont la thèse concerne « la démocratie en Nouvelle-Zélande », et qui publiera par la suite un ouvrage appelé « la Suisse, démocratie témoin ». L'objectif affiché de Siegfried est explicitement, au croisement de la géographie des comportements électoraux et de l'analyse constitutionnelle, de s'intéresser aux logiques participatives. Néanmoins, dans le domaine de la démocratie participative, comme dans le domaine électoral, ou plus généralement des sciences politiques, A. Siegfried n'aura guère de disciples en Géographie. Depuis trois décennies, la question démocratique me semble néanmoins avoir été abordée par trois ensembles de chercheurs en géographie. Tout d'abord à travers les recherches en termes de géographie du pouvoir (P. Claval, C. Raffestin), ensuite comme élément de considérations géopolitiques (Y. Lacoste), enfin comme effet du dépassement des logiques étatiques traditionnelles à travers le double horizon mondial et individuel (J. Lévy). Néanmoins, une analyse détaillée de ces ouvrages montre que l'enjeu démocratique n'est jamais central ou explicite, et l'on peut alors se poser la question du manque général d'intérêt, sauf exceptions, des géographes pour cette question.

### 1.1. La distance entre géographie, démocratie et participation : six explications possibles

**Hypothèse 1 : la distance géographie/démocratie est la conséquence de la distance entre géographie et politique**

- 10 La traditionnelle distance entre la politique et la géographie, la géographie française en particulier, a fait l'objet de longs développements. En 1979, Roger Brunet dans la préface d'« espace et pouvoir » de Claude Raffestin (1979) se réjouit de voir enfin « la vieille et honteuse *Geopolitik* sortir des coulisses ». Vingt ans plus tard, J. Lévy (1999) note que la relation entre géographie et politique avance « lentement... mais sûrement ». Si désormais, nul ne conteste que le politique fait partie des champs possibles d'exploration des géographes, ceux qui l'arpentent restent minoritaires. Selon J. Lévy, cette timidité est moins liée aujourd'hui à la tradition vidalienne qu'au rapport qu'entretiennent les géographes avec le pouvoir : « les géographes (les géographes français en tout cas) continuent de ne pas se sentir à l'aise avec le politique, peut-être à cause de la manière dont ils voudraient jouer le rôle de conseiller du prince (...) Plus fondamentalement

encore, ils se perçoivent comme davantage co-gestionnaires de l'ordre étatique ou comme observateurs bienveillants, parfois interprètes habiles, des mythes territoriaux qu'en analystes de ses dynamiques ou en promoteurs de ses mutations » (Lévy, 1999). Les géographes, en investissant en force le champ de l'aménagement du territoire, auraient alors depuis longtemps rompu la classique « dichotomie weberienne » entre le savant et le politique/administratif en nouant avec les sphères de pouvoir une relation de complicité, ou « d'interactions paradigmatiques » pour reprendre les termes moins péjoratifs de Gilles Massardier (1995). Le géographe devrait-il éternellement choisir entre travailler *sur* les politiques ou *avec* les politiques ? On peut à l'inverse penser que dans le domaine du politique, comme dans tout autre d'ailleurs, l'implication et la réflexion doivent s'enrichir mutuellement. Il n'y a guère de meilleure place que celle de conseiller du prince pour comprendre comment le prince décide. N'ayons pas la prétention de croire que nous pourrions décider à sa place, mais ayons celle de penser que notre réflexion, y compris si elle est dérangeante, lui est indispensable.

### **Hypothèse 2 : la distance géographie/démocratie est la conséquence d'une géographie du pouvoir privilégiant les questions géopolitiques.**

- 11 L'objectif n'est pas ici, en quelques lignes, de relancer les longs débats entre géographie du pouvoir, géopolitique et géographie du politique. L'intention est simplement de souligner que lorsque les géographes s'intéressent au fait politique, ils le font le plus souvent en mettant l'accent sur les structures géographiques parfois qualifiées de « lourdes ». C'est explicitement l'impression qui ressort de la lecture des principaux manuels de géographie politique. L'apport de la géographie politique renvoie alors aux questions de taille et de forme des Etats, de droit frontalier, de contrôle matériel du territoire (choix d'une capitale, infrastructures de communication, gestion des ressources...), éventuellement de fédéralisme... Ces questions sont bien entendu fondamentales, mais il faut reconnaître qu'elles ne laissent pas une grande part à la liberté individuelle du citoyen et à l'influence d'une éventuelle participation. Ce n'est pas ici simplement la difficulté d'une géographie du politique à s'extraire de la maille de l'Etat qui est soulignée, mais plus généralement sa répugnance à reconnaître les « citoyennetés » ou les « civilités », individuelles ou collectives, comme des acteurs influençant l'espace politique. La géographie politique se résume le plus souvent aux méthodes employées par les élites dirigeantes pour contrôler, se disputer, se partager l'espace, ces enjeux semblant bien plus prégnants dans l'espace que la somme des volontés individuelles, réputée souvent manipulée, et de toutes les façons rarement respectée par les élus.
- 12 Guy Di Meo (1998) est l'un des rares géographes à ne pas éluder cette question d'une géographie politique se concentrant principalement sur les formes de ce qu'il appelle le « pouvoir pur », c'est à dire celui qui est d'essence despotique et qui impose un contrôle permanent des individus et groupes assujettis. Il n'oppose pas cette conception à la démocratie, mais au contraire, il précise que la pratique du « pouvoir pur » se retrouve « dans la plupart des pays du monde, y compris dans les plus démocratiques ». Il l'explique par le fait que le principe démocratique de « contrat social » impose le respect des décisions de la majorité, y compris par la violence. Cette tyrannie de la majorité est supportable parce que l'espace social soumis à un pouvoir institutionnel contraignant fut le plus souvent à la base négocié, soit au sein de la société politique, soit entre celle-ci et la société civile. A travers ces quelques lignes, G. Di Meo ouvre bien davantage le débat entre

géographie et démocratie qu'il ne le clôt en évoquant le « pouvoir pur ». C'est toute la question de savoir si la démocratie repose (comme il le sous-entend) sur un espace légitime et une souveraineté nationale, ou sur le principe de représentation par la souveraineté populaire, impliquant les formes les plus diverses de participation au pouvoir. Pencher vers l'une ou l'autre des propositions, c'est décider d'une organisation spatiale de la société...

### **Hypothèse 3 : la démocratie se positionne au croisement de la politique et de la sociologie.**

- 13 La question démocratique pourrait se situer, selon une acception courante, scientifiquement au croisement de deux disciplines : le politique et la sociologie. Si la géographie entretient des relations réelles avec ces deux disciplines, ni la géographie sociale, ni la géographie politique ne font de la démocratie participative un objet central. Revendiquer une géographie de la démocratie revient, en quelque sorte, à revendiquer une *géographie sociopolitique*... Le terme n'a, à ma connaissance, pas souvent été utilisé par les géographes comme champ d'investigation principal. Certains pourtant s'en approchent. Pour Guy Di Meo (1998), il existe deux acceptions du politique, celle liée « aux organisations spatialisées de l'exercice du pouvoir », et celle liée « aux déséquilibres dans les relations (...) qui accompagnent le quotidien de toute société civile », qui sont donc par nature sociales. Il se réfère en cela aux travaux de Paul Claval et surtout de Claude Raffestin, qui distingue le *Pouvoir* (avec une majuscule) désignant l'assimilation (l'Etat par exemple) et le *pouvoir* au sens commun, présent dans chaque relation et dans chaque action. S'intéresser aux enjeux politiques de la participation, c'est explicitement étudier les interrelations d'ordre spatial entre les deux formes de (*P*)*pouvoirs*, qu'on pourrait très hâtivement qualifier de sociales et de politiques<sup>2</sup>.

### **Hypothèse 4 : la distance géographie/démocratie est liée à la nouveauté du fait démocratique**

- 14 Une autre explication possible est la relative nouveauté du fait démocratique, notamment à l'échelle planétaire. L'application politique de la démocratie à l'échelle nationale date au plus de deux siècles, le plus souvent de moins d'un siècle en occident, et n'a que quelques décennies d'existence pour la majorité des Etats de la planète. Les notions d'opinion publique, de souveraineté populaire, d'élection, de demande participation ne sont donc devenues que récemment des facteurs premiers d'organisation des territoires. Dans un contexte international pacifié, de frontières pour la plupart stabilisées, d'éducation et d'information individuelle plus importante qu'hier, on peut estimer que les explications « lourdes » de la géographie politique (la taille des Etats, leur enclavement, l'annexion autoritaire de portions de l'espace terrestre par des armées aux mains de quelques despotes...) s'effaceront progressivement devant la réelle prise en compte de l'expression politique par les habitants d'un lieu de leurs identités territoriales. La question démocratique serait donc un paradigme relativement nouveau pour la géographie politique.
- 15 L'évolution du monde depuis la chute du bloc de l'est en fournit une illustration évidente. Paul Claval était, en 1978, obligé de différencier dans le monde deux modes de relations entre espace et pouvoir, l'une démocratique et l'autre non, et G. Di Meo signifiait que le terme démocratie servait simplement à désigner les Etats de l'Europe de l'ouest et

d'Amérique du Nord. Tel n'est plus le cas. *Le monde, espaces et systèmes* publié en 1993 restera sans doute l'ouvrage de géographie dont la parution correspond au passage « d'un monde à l'autre » : « La vision géopolitique connaît un déclin dans les pays développés. C'est la montée en puissance de l'individu, autant que la démocratie qui la menace ».

- 16 Il est alors fréquent que les ouvrages actuels de géographie politique soient conclu par la question démocratique, et « sous-entendent » ainsi une évolution du monde vers la démocratie, et donc une évolution des paradigmes de la discipline, comme dans l'ouvrage de géographie politique de Richard Kleinmager. Après un recensement « classique » des fondements de la géographie politique (les Etats, les frontières, les capitales, le découpage), il intitule une cinquième partie « les territoires politiques comme volonté et reflet », et explique en conclusion qu'il ne s'agit en rien d'un hasard, mais bien d'une évolution souhaitable de la discipline : « son utilité sociétale (la géographie politique) serait certainement maximisée si ces analyses pouvaient contribuer à dégager à terme des concepts et des théories des territoires qui ne ressortent pas que du paradigme de la force et de son usage. Cette dimension a largement fondé l'essentiel des productions de la géographie politique et de la géopolitique comme science du conflit et de la guerre. Le temps est peut-être venu d'une révolution copernicienne qui en ferait, pour une part majeure, des sciences de la paix »<sup>3</sup>.
- 17 Certains chercheurs évoquent alors ouvertement qu'il s'agit moins d'une évolution que d'une révolution. Jean-Paul Ferrier, dans son « contrat géographique », signale en introduction qu'il faut « être attentif à l'advenue de bouleversements géopolitiques pacifiques d'une ampleur hors de proportion avec tout ce qui semblait prévisible ». J. Lévy (1994) affirme lui aussi : « parmi les acteurs capables de stratégie, les individus démontrent dans tous les domaines de l'intersection entre espace et politique une nette montée en puissance qui en modifie, souvent radicalement, les conditions d'analyse des configurations spatiales du politique ».
- 18 Si l'on admet une telle révolution, et qu'on accepte de la qualifier de démocratique, il reste à analyser son effet sur l'espace. Il est assez fréquent d'imaginer qu'elle signifie « la fin des territoires », au sens de la souveraineté nationale ou de tout autre souveraineté collective. Ainsi, Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts (1998) signalent que l'on assiste à un « retournement du monde », puisque « toutes ces tendances clairement attentatoires à l'idée même de souveraineté favorisent l'émancipation de l'individu ». Ils en concluent la fin des mailles face l'émergence des réseaux ou de la coprésence. Mais tout l'intérêt, la richesse et l'ambiguïté du concept de démocratie et de participation, est qu'il peut apparaître au contraire à l'inverse comme l'instrument de résistance de ces mailles. Si l'on se pose la question : a-t-on encore besoin du territoire ? Il est possible de répondre « oui, plus que jamais, à cause même de la démocratie (au sens normatif), puisqu'il n'y a pas de démocratie (au sens descriptif) sans représentation territoriale ». Comme le signale Denis Retaillé (1969), de la prédation à la participation, l'impératif territorial continue d'être revendiqué. Individuelle et libérale la démocratie normative s'inscrit pleinement dans la fin des territoires. Souveraine et égalitaire, la démocratie descriptive devient l'argument de leur survie. D'un bout à l'autre du fil, la démocratie me semble autoriser une traversée passionnante des enjeux géographiques actuels.

### Hypothèse 5 : la distance géographie/démocratie est liée à la primauté d'une démarche ascendante

- 19 En dehors du contexte politique, le rapport distendu entre géographie et démocratie est peut-être également lié à la définition même de la démocratie. Le principe de la démocratie, comme idéal, est que la liberté individuelle prime sur toute autre opinion, que ce soit la conviction intime des élites éclairées, les intérêts collectifs ou corporatistes, les appartenances communautaires. L'acte démocratique est fondamentalement un respect d'une démarche ascendante, partant de l'individu et/ou des espaces les plus locaux : toute domination d'un homme situé plus haut dans la hiérarchie sociale sur un autre, ou d'un territoire situé plus haut dans la hiérarchie spatiale sur un autre (transcendance) peut-être considérée dans l'absolu comme « démocratocide ».
- 20 Cette conception (à ne pas confondre, même si elle s'en rapproche, avec la logique de subsidiarité), coïncide assez difficilement avec les paradigmes habituels de la géographie. Même lorsqu'elle s'affirme humaine ou sociale, son champ d'investigation reste l'influence d'un milieu, d'un environnement, d'un contexte spatial sur une somme d'individus. Une démarche de géographie, même locale, est presque toujours descendante, dans le sens où elle tente de comprendre à travers des influences externes, des attitudes individuelles. Elle présuppose dans son objet même que l'individu n'est pas libre de sa pensée et de son comportement. Dans ce sens chercher à observer des causalités physiques ou des lois de l'espaces, notamment à travers une approche macro-géographique, est presque antinomique à l'idée de démocratie.
- 21 Néanmoins, la démocratie se définit avant tout comme un idéal impossible à atteindre, et dans ce sens, l'objectif d'une analyse scientifique doit être principalement de mesurer les écarts, les « résidus » entre le modèle théorique et son application, entre la norme et sa description. En ce sens, à travers une démarche géographique, analyser les influences collectives, c'est aussi observer les difficultés concrètes d'application de l'idéal démocratique, d'une élection pluraliste, d'un comportement citoyen, d'une implication participative. La géographie est donc une discipline indispensable pour analyser la démocratie appliquée... Mais ceci à condition de travailler sur une dialectique entre influence collective et liberté individuelle, et non tenter d'imposer une démarche seulement descendante et/ou collective, qui risque alors rapidement de transformer la géographie en science du déterminisme ou en science des évidences (Brunet, 1990). C'est sans doute en partie la faiblesse de la prise en compte du passage à la démocratie (ou autrement dit du passage à l'individualisation de l'opinion et du comportement), qui condamne les géographes-aménageurs à rester dans l'ombre d'élus-décideurs possédant pourtant de moins en moins de pouvoir, à travailler sur des espaces légitimes de plus en plus transgressés par les spatialités civiles, à se référer aux gouvernements plus qu'au concept multiforme de gouvernance, en bref c'est cet aveuglement qui risque de marginaliser les géographes vis-à-vis des médiatiques sciences non pas humaines, mais de l'individu : la sociologie, la psychologie, et même l'histoire.
- 22 Cette revendication n'est bien entendu pas nouvelle, même si elle ne passe pas obligatoirement par le filtre de la démocratie. C. Raffestin, dans sa *Géographie du pouvoir*, clarifie les bases d'une telle géographie politique avant tout respectueuse de la participation individuelle potentielle : « Ratzel, sans le savoir a donné les bases d'une « géographie du totalitarisme », parce qu'il n'a tenu compte que d'une échelle, celle de l'Etat (...) L'enjeu de la géographie politique, c'est l'homme, en tant que membre d'une



collectivité, dans son existence quotidienne. C'est donc une « géographie de l'autonomie » qui est en cause. Il ne s'agit pas de privilégier l'individu, mais de permettre à celui-ci de conserver son identité et sa différence dans la collectivité à laquelle il appartient. Pour cela, il doit pouvoir disposer des instruments théoriques qui lui permettent d'analyser les relations de pouvoirs qui caractérisent le corps social dont il est membre ». D'autres chercheurs affichent aujourd'hui le même souci de prendre garde à ne pas écraser l'individu sous le territoire, qu'il s'agisse de la *Formation socio-spatiale* de G. Di Méo ou de *l'habitant-référentiel* de J.-P. Ferrier.

- 23 Ce souci de tenir compte de l'échelle individuelle est également récurrent dans le travail de J. Lévy (1994), qui présente l'individu « comme autre forme de pouvoir à l'autre extrémité de l'Etat ». Il ne faudrait pourtant pas en conclure que le rôle du géographe serait simplement de « s'approprier » ces constats nouveaux (la mobilité, l'individualisme, la co-présence...) à l'aide de méthodes sociologiques (les enquêtes individuelles), mais avant tout d'analyser les affrontements, les soubresauts, les résistances, les recompositions, les faux-semblants de ces nouveaux constats face aux mailles, aux communautés, aux représentants légitimes des territoires, et plus généralement à l'espace. Affirmer que tous les individus disposent *également* et *partout* d'une liberté et d'une rationalité d'action, c'est aussi les écraser sous le poids d'une vérité qui n'a de sens que collective.
- 24 Il faut également préciser que la prise en compte de la participation individuelle et donc de l'ascendance implique un objet de recherche, mais non une méthode. Une approche « écologique » (c'est-à-dire « collective », à partir de cartes zonales ou d'analyse spatiale par exemple), utilisant des méthodes quantitatives, peut néanmoins avoir pour objet de comprendre les effets de cette logique participative individuelle. C'est par exemple le cas d'une carte d'une élection ou d'un référendum. Les sociologues dissocient classiquement l'individualisme méthodologique (attribut de la démarche du chercheur) de l'individualisme sociologique (attribut de l'objet étudié). Les géographes pourraient et devraient au même titre revendiquer un « écologisme » méthodologique (l'approche cartographique) parfaitement dissociable d'un « écologisme sociologique » (« le milieu où ils évoluent influence le comportement des individus »).

### Hypothèse 6 : démocratie et géographie se confondent.

- 25 Dernière hypothèse, la distance entre géographie et démocratie n'est peut-être qu'apparente. On peut ainsi imaginer que les dictionnaires et les manuels de géographie ne mentionnent pas la démocratie, justement parce qu'elle leur semble une composante évidente, inhérente même à cette discipline. Ainsi, si l'expression « *géographie démocratique* » n'est guère usitée, celle de « *géographie citoyenne* » est par contre d'usage courant... En portant un regard sur le monde qui l'entoure, le géographe aurait par nature une fonction « citoyenne ».
- 26 Depuis E. Reclus, nombreux sont les géographes à revendiquer un tel engagement. C'est classiquement la fonction dévolue à l'enseignement de la Géographie. Par exemple, Jacques Scheibling (1994), en tentant de définir *Qu'est ce que la géographie ?* conclue ainsi son manuel : « la fonction de l'enseignement de la géographie est aussi de préparer les jeunes à assurer leur rôle de citoyen à tous les échelons de la citoyenneté, de la commune à la région, de la région à la nation, de la nation à l'Europe, de l'Europe au monde ». Dans *La face de la terre*, P et G. Pinchemel (1988) s'engagent eux aussi pour une éducation

géographique, à travers « un éveil à la conscience géographique, à la responsabilité de chaque habitant de la Terre, à la solidarité entre chaque lieu, entre les choses, entre les êtres ». La figure récurrente d'une telle revendication est celle de l'habitant de la terre, responsable à son échelle individuelle de l'équilibre planétaire ; le géographe, lui aussi habitant de la terre, est donc doublement responsable, puisqu'il est sensé être conscient par sa formation de la fragilité de ces équilibres.

- 27 A partir d'une telle géographie « citoyenne », on pourrait extrapoler sans trop de difficultés une géographie qui serait par nature « participative » et « démocratique ». Mais peut-on pratiquer une « géographie démocratique », en faisant l'économie de définir ce que serait une « géographie de la démocratie », ou en d'autres termes, ce que la géographie apporte dans la compréhension des processus démocratiques en général ? Sans doute pas. C'est ce que rappelle F. Audigier à propos de la formation civique par les enseignants de géographie :

« en fait, tout objet susceptible de concerner le citoyen, tout objet sur lequel le citoyen est susceptible d'exprimer un choix, une opinion contribue à cette formation civique. Laissons courir cette logique et nous arrivons au point où tout ce qu'étudie la géographie prend place dans une dimension civique ».

- 28 Il affirme alors au contraire :

« la formation civique requiert donc un dépassement du simple niveau descriptif ou analytique et la mise en évidence pour la géographie, des relations entre territoires et pouvoirs. Voilà qui limite la rencontre éducation civique et géographie, mais la rend aussi plus solide et plus dense ».

- 29 A se réclamer par devoir citoyenne et civique, la géographie risque fort de se dispenser d'une introspection sur sa relation avec le politique, tout comme en se réclamant par nature « écologique », elle a finalement peu travaillé sur l'environnement. En effet, paradoxalement, plus la démocratie gagne du terrain, plus elle acquiert un statut universel, moins elle est confrontée à des modèles concurrents, et plus le risque est grand de voir les géographes la considérer comme un fait acquis, sur lequel chacun possède une connaissance empirique qu'il juge suffisante pour faire l'économie d'une confrontation scientifique. Il en va de même pour les notions de participation, de gouvernance, de développement local. Comme le signale D. Gaxie dans son manuel sur la démocratie « la révérence n'implique pas nécessairement la référence. Ce qui va de soi n'incite guère au questionnement ».

## 1.2. Géographie et démocratie : cinq points de rencontre

- 30 Après avoir démontré la timidité des géographes vis-à-vis de la géographie, et avoir mis en lumière un certain nombre de pistes pouvant expliquer cette timidité, il reste à proposer quels peuvent être les points de rencontre entre la démocratie et la géographie. Si l'on se réfère aux définitions classiques de la démocratie (normative et descriptive), cinq caractéristiques fondamentales de la démocratie intéressent directement la géographie.

### 1. La démocratie est par essence anisotrope

- 31 En premier lieu, la démocratie est un idéal, dont l'application n'est jamais identique, ni dans le temps, ni dans l'espace (Burgeau, 1997). Par définition, elle prend donc concrètement des formes variées selon les lieux. Ainsi définie comme phénomène

anisotropique, l'approche comparative géographique est donc indispensable à la compréhension des enjeux démocratiques. Transposée aux logiques de développement local, elle implique qu'il n'existe « ni mode, ni modèle » et explique la référence récurrente mais polysémique au « territoire ». Le risque est cependant important pour les géographes de se contenter alors de recourir à l'analyse monographique.

## 2. Toute démocratie représentative implique un découpage de l'espace

- 32 La démocratie est appliquée le plus fréquemment sous la forme de la démocratie représentative, c'est à dire que le gouvernement par le peuple ne peut concrètement se mettre en place qu'à travers la médiation territoriale. Presque dans tous les cas, la démocratie représentative oblige à découper l'espace national en sous espaces. De même, toute démarche participative aboutissant à une prise de décision implique un accord précontractuel qui reste également presque toujours territorialisé. Pas de participation, donc, sans partition. L'analyse du découpage de l'espace devient alors une question d'autant plus pertinente et complexe qu'aux périmètres institutionnels se superposent de multiples spatialités civiles organisées en territoires. L'analyse de la démocratie peut donc se présenter comme la partie de la géographie qui étudie la confrontation des organisations spatiales *de jure* et *de facto*<sup>4</sup>. La démocratie reste également indissociable de la notion de représentation politique, qui est toujours étroitement liée à des conditions géographiques, aussi bien matérielles que symboliques : au strict respect de l'égalité démographique (*one man, one opinion*), peut parfois être préféré une discrimination positive politique envers des minorités reconnues, ou au contraire envers des portions de territoire en déclin démographique. Cette forme de géographie de la démocratie, qui se réfère explicitement aux apports théoriques des politistes et des juristes (les « contractualistes »), reste curieusement très peu théorisée et très peu enseignée en géographie.

## 3. La démocratie repose sur un comportement individuel qui ne prend de sens que dans un cadre collectif

- 33 La démocratie est le plus souvent présentée comme indissociable du principe de liberté individuelle, l'opinion libre et parfois secrète (vote) garantissant cette condition. Mais à l'inverse, le contractualisme implique une dimension collective des actes individuels. En ce sens, *l'urne* peut être considérée comme une métaphore assez complète du territoire des géographes : au centre d'un espace d'agrégation, objet symbolique de tous les regards et de toutes les représentations (espace mixte si l'on tient au principe de la représentation, espace homogène si l'on se réfère à la légitimation), elle mélange des attitudes individuelles, sans lien préalable nécessaire, mais qui n'ont pourtant de signification que dans un référentiel spatial commun, ce qui n'est pas sans influencer en retour ces actes individuels. C'est ce que J. Leca nomme « l'individualisme politique » (ou « individualisme possessif »), différent des autres individualismes (sociologique, philosophique, économique, juridique, poétique...) si l'on pose que « le contractualisme est la seule base rationnelle logiquement concevable de la justification de l'autorité juridique ou que l'agrégation des préférences est le moyen le moins coûteux (pour la raison et l'éthique) de parvenir à des choix collectifs ». Dans cette logique, la question de la prise en compte de participations « nimbistes » se pose, dans le sens où elles tendent à remettre en cause ce contractualisme. Néanmoins, d'autres auteurs soulignent à l'inverse

que dénoncer toute opposition locale comme un « syndrome Nimby » revient à n'accorder de légitimité qu'au seul projet, alors que le citoyen peut tout autant affirmer : « Je suis légitime parce que j'habite et utilise l'espace que vous voulez modifier » (Jobret, 1998). A Jobret évoque alors une hypothétique « co-construction dans le local de l'intérêt général », à partir de la somme négociée d'attitudes locales qui sont toutes par nature nimbistes.

- 34 Dans une jolie formule, C. Raffestin affirme : « l'espace est prison originelle, le territoire est la prison que les hommes se donnent ». Au sens propre, la définition du territoire de C. Raffestin renvoie directement au contractualisme. Le territoire est la prison acceptée collectivement... Le territoire relève donc de la souveraineté nationale, l'espace de la souveraineté populaire. La démocratie oscille entre ces deux horizons.

#### 4. La démocratie suppose une égalité de condition entre les citoyens

- 35 Si la démocratie est associée au principe de liberté, d'autres (ou les mêmes) affirment que la démocratie n'est possible que lorsqu'il existe une égalité de condition entre les hommes. Autrement dit, il ne peut y avoir de consolidation démocratique dans une société inégalitaire<sup>5</sup>. Selon les modèles séquentiels de la transition démocratique, il n'y a pas de passage à la démocratie sans règlement de la crise de « redistribution ». Toute démarche participative démocratique implique également un respect du principe d'égalité, aussi bien *procédural* (la voix de chacun doit compter autant) que *substantif* (la collectivité doit assurer un système solidaire redistributif au moins approximatif). L'aménagement équitable, à partir d'une péréquation des ressources acceptée par des habitants solidaires au sein d'un espace légitime, serait dans ce sens une condition indispensable à la démocratie. Pas de démocratie, donc, sans aménagement du territoire (avec cette ambiguïté que l'aménagement est par nature liberticide, puisqu'il consiste à « disposer avec ordre »). De multiples études montrent que les processus démocratiques hors élection (conseils de quartier, enquêtes publiques...), loin de réduire les écarts de participation électorale imputable à une exclusion socio-spatiale, semblent au contraire les renforcer. En ce sens, la géographie, à travers par exemple la discussion des notions d'égalité, d'équité, d'efficacité, est indispensable à l'analyse de la démocratisation par l'égalité de condition.

#### 5. La démocratie nécessite une information plurale des citoyens

- 36 Enfin, il n'y a pas de démocratie sans citoyenneté, et il n'y a pas de citoyenneté possible sans une information plurale. Pour être impliqué, le citoyen doit être auparavant éduqué et informé. Si la géographie possède un rapport particulier avec l'éducation civique, ayant été le plus souvent instrumentalisée à des fins notamment d'identification nationale, son objet est également de fournir une information localisée la plus objective possible. Depuis toujours la carte, et aujourd'hui les systèmes d'informations géographiques, sont des enjeux de pouvoir à toutes les échelles. L'argument de la « confidentialité cartographique », notamment au niveau local, est souvent soulevé, au nom même de la protection des libertés individuelles<sup>6</sup>: on peut considérer pourtant qu'il est démocratocide. Une forme de démocratie idéale consisterait au contraire à ce que chaque citoyen, éduqué à la sémiologie graphique, puisse avoir accès à la même information cartographique, multiscalaire (De Golbery, 1998), et puisse alors participer au débat public avec une pleine connaissance des causes et des effets spatiaux des décisions qui le

concerne : tracé d'une autoroute, choix d'urbanisme, réduction d'inégalités sociales, péréquations fiscales, politiques environnementales. Pas de démocratie donc, sans information du citoyen, en particulier sans information cartographique (ou géoréférencée), notamment au niveau local, où les enjeux idéologiques revêtent souvent une forme spatiale.

## 2. Géographies de la démocratie

- 37 La géographie de la démocratie peut donc prendre différentes formes. Je détaillerai simplement ici quelques pistes actuellement en développement : la comparaison des démocraties dans le monde ; les formes participatives de développement local ; la modélisation individu centrée basée notamment sur les jeux coopératifs ou non coopératifs ;

### 2.1. Une approche comparative des élections ?

- 38 La géographie électorale peut être considérée désormais comme une géographie du pouvoir ou de la démocratie, dans l'esprit des travaux britanniques de Taylor et Johnston (1979), ou en France de J. Lévy (1994). Dans ce cas, il semble désormais impossible de limiter l'analyse des scrutins aux seules démocraties occidentales. Si « l'oubli » des démocraties « d'ailleurs » pouvait se justifier en 1979<sup>7</sup> quelques années après la naissance de la « troisième vague démocratique », un des changements planétaires majeurs des vingt dernières années est incontestablement le développement quantitatif de la démocratie électorale. Cette modification incite d'une part les chercheurs en géographie électorale à s'intéresser à ces nouveaux objets d'étude, et d'autre part oblige à repenser les paradigmes des sciences électorales dans les démocraties occidentales à la lecture des comportements électoraux « d'ailleurs ». Ainsi, P.J. Taylor, en 1990, dans l'ouvrage collectif qui prolonge la réflexion anglo-américaine sur la géographie électorale dix ans après leur ouvrage fondateur de 1979, reconnaît que la focalisation de ces deux volumes sur les élections dans les démocraties occidentales pose un problème fondamental, et affirme alors : « we need to extend the world of electoral geography ». Il développe en ce sens deux arguments. D'une part, en limitant l'analyse électorale aux démocraties occidentales, le chercheur adopte une posture de recherche privilégiant une forme de démocratie (la démocratie libérale) et d'attitude électorale (le vote individuel d'opinion) : « Electoral geographers have chosen to be students of liberal democracy. Elections failing to confort this particular ideal have been largely ignored ». D'autre part, l'analyse des élections non occidentales peut contribuer à relativiser et surtout renouveler nos propres modèles, notamment dans un contexte occidental où la démocratie électorale classique semble partiellement remise en cause (chute de la participation, déclin des partis...).
- 39 Bien entendu, on peut émettre bien des réserves sur l'organisation, le déroulement et le résultat des scrutins : fraude, faiblesse de la participation, découpages et modes de scrutins partiels, faiblesse de l'offre partisane et du débat idéologique, absence de liberté d'opinion, confiscation du pouvoir par une élite corrompue... De même, la désignation des gouvernants par le suffrage universel n'immunise pas contre le règlement des conflits par la violence. Enfin, ce modèle est encore loin d'être universel : il manque en particulier les pays communistes. Néanmoins, la démocratisation du monde semble l'un des faits

majeurs de la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Sa face la plus apparente, et de loin la plus médiatisée, reste le déroulement d'élections concurrentielles pluralistes.

- 40 Si pour toutes ces raisons, une approche comparative des élections dans le monde semble indispensable, elle pose néanmoins de nombreux problèmes, en particulier à la géographie. La thèse de la « transition démocratique », longtemps défendue par les politologues américains et hispaniques, semble aujourd'hui remise en cause. Il est tout aussi ambigu de parler de « diffusion », en particulier à partir de l'héritage colonial : l'Inde s'impose comme la « plus grande démocratie du monde », et l'influence anglaise ne suffit pas à l'expliquer. Un certain nombre d'Etats sud-américains furent démocratiques avant leur « modèle » espagnol... Le problème de fond devient alors la signification même de la démocratie, et au final du sens du vote. La démocratie est-elle compatible avec des sociétés où l'individu est avant tout influencé par son appartenance communautaire et/ou religieuse ? La démocratie est-elle compatible avec des sociétés inégalitaires où la subsistance économique prime sur tout autre besoin ? Le vote « d'opinion », idéalisé dans les démocraties occidentales, se heurte à l'existence et à la résistance « ailleurs » d'un vote « communautaire » et d'un vote « d'échange ». Face à ce débat, le souci du chercheur peut-être à la fois de relativiser l'idée « d'universalité ou d'uniformité » de la démocratie, mais aussi celle d'une « géopolitique du chaos » (Ramonet, 1997), c'est-à-dire de l'implosion de la démocratie en des systèmes électoraux uniquement explicables par des histoires et des cultures endogènes.
- 41 Sur le plan de la science électorale, il existe une coupure importante entre les manuels de « sciences politiques » et l'approche comparative, notamment africaine et sud-américaine. Ainsi, la plupart des manuels généraux traitant du vote, des systèmes électoraux, des partis politiques, évoquent généralement en introduction l'universalisation des principes, mais concentrent ensuite leurs propos presque exclusivement sur les démocraties occidentales. Ils occultent ainsi de fait les difficultés de l'approche comparative. La production scientifique sur l'étude des élections « d'ailleurs » peut également faire l'objet de critiques. Les travaux sont largement cantonnés à des monographies produites dans l'urgence de l'actualité politique et publiées dans les chapitres « magazines » des revues scientifiques, restant avant tout factuels et descriptifs. Ceci a deux conséquences majeures. D'une part, les analyses traitent systématiquement d'une élection au sein d'un Etat et les approches comparatives sont très rares, généralement réduites à un avant-propos dans le cadre de cahiers spéciaux sur les élections. D'autre part, les élections sont très largement abordées à travers la « scène électorale », « l'analyse stratégique », le rôle des principaux acteurs politiques. Le comportement des individus, et même les résultats électoraux, sont le plus souvent minimisés. On peut se demander si ce constat est lié à un présupposé politique : les résultats sont truqués, les électeurs sont manipulés, leur opinion n'a pas d'importance, seules les « élites font ou défont la démocratie » ; ou bien à une carence méthodologique : absence de données électorales fines, manque d'enquêtes individuelles d'opinion, faible recours à la cartographie des résultats et à l'analyse statistique. Il est vraisemblable que les deux explications s'auto-entretiennent selon une boucle de rétroaction peu satisfaisante scientifiquement.

### Géographie et science électorale comparative

- 42 L'apport des géographes reste timide au sein des sciences politiques. Les comparatistes parlent peu et citent peu de géographes, la réciproque n'étant pas forcément vérifiée.

Pourtant, l'approche géographique, et en particulier cartographique, peut se révéler utile pour analyser le nombre croissant d'élections dans le monde. Si l'essor de la cartographie électorale, en corollaire avec l'augmentation du nombre d'élections, est inéluctable du point de vue médiatique (cartes des résultats dans les journaux après les élections), il n'en est pas forcément de même sur le plan scientifique. Dans les démocraties en cours de consolidation, les sondages d'opinion risquent rapidement de fournir l'explication principale du vote. Ce processus est sans doute dommageable vis-à-vis de l'explication du vote dans des Etats où l'influence communautaire et/ou régionale est dominante. L'enquête individuelle, extirpant une série d'individus de leur contexte, passera vraisemblablement à côté des effets d'entraînement collectifs, même à partir d'un échantillonnage spatial satisfaisant. La cartographie et l'approche collective des votes, couplées avec des enquêtes individuelles, en particulier des enquêtes contextuelles, est *a priori* la seule méthode permettant de tester la part dans le comportement électoral, du vote d'échange, d'opinion, ou communautaire.

- 43 Une première limite à une telle approche est celle de l'accès à des données électorales fines, mais celle-ci est déjà largement levée dans la plupart des démocraties, mêmes formelles. Une seconde serait que la carte (et plus globalement l'approche « écologique ») impliquerait un glissement presque automatique de l'électeur vers l'électorat, et amènerait alors le chercheur à privilégier les explications collectives ou communautaires. L'argument ne peut être réfuté. La preuve en est que le « *néo-tribaliste* » Samuel Huntington (1997), dans le *Choc des civilisations*, défend avec insistance l'utilisation de la carte, notamment de la carte électorale : « les paradigmes simplifiés ou les cartes sont indispensables à la pensée et à l'action humaine ». Il reconnaît qu'il s'agit d'une abstraction, mais affirme que cette abstraction est justement indispensable au dépassement des préjugés inconscients individuels. Il est cependant clair que la carte ne constitue en rien une entrée unique du fait politique. Elle en est une parmi d'autres, mais reste indispensable à la mise en évidence des logiques spatiales et/ou collectives. Une troisième limite est liée aux traditions scientifiques. Ainsi, les africanistes, soucieux d'éviter d'importer avec des méthodes occidentales une explication occidentale du vote, ont préféré s'attacher, pour ceux qui s'intéressent au comportement politique des masses, aux « Objets Politiques Non Identifiés ». Mais on ne peut rejeter la théorie de l'approche diffusionniste du vote sans tester si les comportements électoraux des démocraties « d'ailleurs » tendent ou non à se rapprocher de ceux des démocraties occidentales, et ceci si possible avec les mêmes méthodes.
- 44 Le autre grand apport de la géographie électorale est de rappeler que si le vote est un acte individuel, il reste toujours géoréférencé, et donc influencé par le voisinage. Cette affirmation, longtemps occultée dans les démocraties occidentales soucieuses de promouvoir le mythe du vote d'opinion, est largement redécouverte aujourd'hui, l'explication par le vote de classe semblant résister moins durablement que l'explication par l'appartenance spatiale. Dans les démocraties en cours de consolidation, les enjeux de contextes jouent incontestablement pleinement, même si l'on manque de matériel empirique dans le domaine : quelles sont les conséquences de l'urbanisation sur le démocratisation ? Quelles sont les conséquences des inégalités intra-urbaines sur les comportements électoraux ? Comment évoluent les identités religieuses vis-à-vis du pouvoir politique ? Quels comportements politiques différenciés selon les échelles engendrent les politiques de décentralisation promues par les bailleurs de fonds internationaux ?

## Culturalisme et démocratie

- 45 Se lancer dans une approche comparative des élections oblige plus globalement à se poser la question de la comparabilité des systèmes démocratiques. Une telle question est fondamentalement géographique. La démocratie représente-t-elle des valeurs universelles simplement apparues précocement en occident, ou bien est-elle une invention spécifique à l'occident, diffusée, de gré ou de force, à l'ensemble de la planète ? La question divise les comparatistes. Elle se décline classiquement autour de trois grands débats. Tout d'abord, la démocratie est-elle possible dans des pays dont le développement économique est faible ? Favorise-t-elle le développement ? Est-elle un instrument de domination économique occidental ? Ensuite, la démocratie est-elle à l'origine indissociable de la culture chrétienne ? Est-elle aujourd'hui compatible avec la religion ? Si oui, l'est-elle avec toutes les religions ? Enfin, la démocratie est-elle réservée aux sociétés privilégiant la liberté individuelle, ou peut-il exister des démocraties où priment les comportements collectifs, voire les hiérarchies clientélares ? Un quatrième débat, plus récent, émerge aujourd'hui : quelle signification accorder aux revendications croissantes de démocratie locale ? Sont-ils le signe d'un libéralisme économique dominant, d'une montée de la société civile, ou d'une résistance des communautarismes locaux ?
- 46 L'ensemble de ces questions renvoie plus globalement au débat entre culturalisme et démocratie. Deux dérives vis-à-vis de l'approche démocratique sont souvent dénoncées : celle « européocentrique », consistant à expliquer l'ensemble du processus planétaire de démocratisation à partir du seul modèle occidental ; celle « culturaliste », revendiquant au contraire que seuls les contextes culturels nationaux et locaux permettent d'expliquer le comportement politique. Afin de réconcilier les deux parties, il est désormais usuel d'affirmer que la démocratie se nourrit à la fois d'influences externes et internes. Si les valeurs démocratiques sont universelles, elles se teintent toutefois de nuances différentes selon les lieux. Ainsi, Richard Banégas (1998) intitule joliment sa thèse à propos du Bénin *La démocratie à pas de caméléon*.

## 2.2. De la planification à le développement participatif local

- 47 La démocratie participative, revendiquée notamment dans les questions de développement local, représente une autre forme possible de « géographie de la démocratie ». Le passage, au moins dans le discours, d'une planification descendante à une logique contractuelle ascendante, basé sur des logiques participatives autour d'un projet local, a fait l'objet de peu de débats chez les géographes. Il semble néanmoins qu'autour de la question du développement local participatif, un certain fossé se creuse au sein de la géographie. Revendiqué par certains géographes défendant une approche locale systémique, d'autres prennent alors leur distance avec un objet si « vulgarisé » orientant la recherche sur une pente monographique. Les développeurs localistes peinent à communiquer avec les théoriciens de l'horizon universel. Les héritiers de l'école monographique perçoivent bien que la démocratie locale leur ouvre des horizons théoriques nouveaux, mais hésitent à s'y engouffrer. A l'inverse, les héritiers de l'école quantitative hésitent à avouer que la transposition de modèles économiques n'est plus en phase avec les logiques actuelles de développement<sup>8</sup>, mais devraient alors se lancer plus qu'ils ne le font dans la transposition d'autres modèles, et en particulier l'adaptation



spatiale des modèles portant sur les « jeux d'acteurs ». Les recompositions territoriales et les logiques contractuelles qui remplacent progressivement les zonages seront interprétés par certains comme une opportunité professionnalisante à saisir d'urgence, et par d'autres comme une vague incertaine sur laquelle il serait scientifiquement dangereux de surfer. Au sein même de l'aménagement du territoire, les géographes « prisonniers » d'une vision saint-simonienne, commode pour appliquer l'analyse spatiale, perçoivent mal où commence désormais la géographie lorsque l'aménagement se décide « par le bas » à travers une revendication participative prétendument « plus démocratique ».

- 48 Jean-Louis Guigou (2000), lorsqu'il était délégué à la DATAR, établit lui-même le rapprochement entre l'idéal démocratique de J.-J. Rousseau et l'approche cartographique actuelle :

« A côté de la démocratie représentative, on constate la montée en puissance de la démocratie participative, et le rôle de la carte, élément d'un véritable contrat social, expression cartographiée d'un avenir structuré ». L'emphase du propos, « le nouveau contrat social, c'est la carte » ne doit pas occulter le fait qu'il souligne une réalité profonde pour les géographes : la société, à travers la démarche participative, revendique un nouveau contrat social ; celui ci passe par un territoire, que l'on peut définir aujourd'hui comme un « espace négocié ».

- 49 La carte locale, dans cette vision idéalisée passionnante à étudier pour les géographes, devient alors non plus l'instrument de réification d'une autorité souveraine, mais le symbole d'un supposé consensus sociétal.
- 50 En 2006, le passage de la DATAR à la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires), au-delà de la sémantique, permet d'interroger les formes d'évolutions démocratiques de l'aménagement du territoire en France : l'affirmation d'une politique centrée sur la compétitivité des territoires semble renforcer pour ces territoires leur liberté d'entreprendre, d'innover, d'attirer, de coopérer... Une démocratie libérale appliquée aux territoires, libérés si possible des carcans administratifs, désormais partenaires d'un Etat et non plus simplement usagers dépendants de ses guichets. Reste à savoir si tous les territoires peuvent être compétitifs... Les géographes savent bien entendu que leurs aménités sont variables, dans le temps comme dans l'espace : c'est ce qui justifie l'aménagement du territoire vers les espaces les plus fragiles et les logiques de solidarité et de péréquation... La démocratie participative locale, longtemps réclamée par les forces vives de la société civile, au nom de la mise en synergie solidaire des territoires, se traduit également par une mise en compétition des territoires. La question sensible de « l'intérêt communautaire » dans les nouvelles collectivités locales devient, plus globalement, celle du contrat démocratique entre les habitants : matrice de mutualisation de moyens ? Espace de coopération ? Périmètre de solidarité ? Cadre de construction identitaire ?

### 2.3. Une modélisation individu centrée ?

- 51 Yves Lacoste, dans son essai de 1976, défend une position citoyenne et engagée, comme il l'indique en conclusion de son chapitre sur « *les géographes, l'action et le politique* » : « *C'est en répondant à la question A quoi sert, à quoi peut servir la géographie ? que l'on peut montrer quel est et quel peut être le rôle des géographes au sein de la nation* ». La géographie radicale d'Yves Lacoste donnait certes à la géographie une dimension citoyenne, mais il la situait clairement dans une logique nationale, ou du moins mono identitaire.

- 52 Dans l'optique d'une géographie « *qui sert à faire la paix* », l'échelon de la souveraineté nationale n'est plus unique ou dominant. Claude Raffestin (1979), dans sa *Géographie du pouvoir*, milite ouvertement contre la géopolitique et l'analyse à petite échelle quelle impose « *c'est nier d'avance les possibilités de la population de retrouver son propre pouvoir (...)* contre cette unidimensionnalité (celle de la géopolitique), la géographie politique du pouvoir peut proposer un antidote » (il n'avance pas le mot « démocratie »).
- 53 Modifier les échelles d'analyse de la géographie politique, pour aborder le politique par le prisme de l'individu ou du local (la quotidienneté?), impose un renouveau méthodologique. Outre ces changements de paradigme politique, sur le plan méthodologique, les technologies de l'information géoréférencées autorisent désormais des simulations individus centrées, qui intègrent de plus en plus des rétroactions multiscalaires. La brique élémentaire d'organisation des territoires, qu'il s'agisse de la parcelle, du pixel, de l'îlot, ou de l'individu, est désormais mobilisable dans des simulations de processus d'auto organisation, alors qu'il y a encore une décennie, le géographe devait s'en tenir à des spéculations écologiques issus d'agrégats collectifs. Pour reprendre les termes de J.-P Ferrier (1998), l'ACP (Analyse Centrée sur la Personne) n'est en rien incompatible avec l'ACP (Analyse en Composantes Principales). En d'autres termes, cela revient à ne plus travailler simplement sur les ségrégations, mais plus globalement sur les agrégations... Cette forme de modélisation s'inscrit selon moi dans une logique de démocratie, dans le sens où elle postule qu'une organisation peut naître d'un ensemble d'actes individuels, libres et stratégiques, mais régies par des règles collectives le plus souvent territoriales.
- 54 Il est notable que dans le champ des modèles économiques, les géographes se sont largement inspirés d'un certain nombre de modèles d'économie spatiale, aujourd'hui très célèbres dans la communauté géographique parce qu'enseignés dès la première année, et désormais intégrés au bagage de la culture générale du géographe (Christaller, Von Thünen, Thiessen, Alonso, Reilly, etc.). Par contre, les géographes, au moins français, n'ont quasiment pas visité le champ de l'économie politique. La théorie des jeux est pourtant un champ important de l'économie, qui a largement inspiré des recherches pluridisciplinaires, et ce depuis fort longtemps (John Von Neumann, 1945). Les modèles déterministes continuent donc d'être explorés alors que ceux basés sur la théorie des jeux (et donc les stratégies d'acteurs), coopératifs ou non, sont en grande partie inconnus des géographes (Nash, Axelrod, Schelling).
- 55 Tarik Tazdait (2005) affirme ainsi : « les jeux ont fini par dresser un pont entre différents domaines de recherche, favorisant ainsi l'interdisciplinarité. On assiste aujourd'hui à des collaborations entre économistes, sociologues, politologues, anthropologues, psychologues, voire biologistes ». Mais parmi cette longue liste de disciplines, les géographes ne sont pas cités... Pourtant, de Von Neumann à Axelrod en passant par Schelling, l'espace est très souvent présenté comme une matrice indispensable à la coopération. A la lecture des travaux d'économie politique qui visent à modéliser les logiques de coopérations, on est frappé par leur pertinence pour expliquer les recompositions territoriales, vis-à-vis des modèles classiques qui se réfèrent aux lois géométriques de l'espace. L'union européenne, l'intercommunalité, les grandes régions, se construisent essentiellement à partir de logiques qui mettent en jeu des processus de coopération, négociation, coalition, alignement, association, réciprocité, contrat... Des termes définis et conceptualisés en économie et en science politique, et pourtant presque toujours absents des dictionnaires de géographie. L'examen depuis quelques années des

thèses de géographie politique démontre cependant une inflexion en ce sens. Cette inflexion reste cependant peu structurée, peine à se détacher des modèles antérieurs et surtout à proposer une réflexion théorique autonome (géographique) sur ces nouveaux modèles.

## Conclusion : un objet d'étude et non une utopie

- 56 Une géographie de la démocratie ne doit pas être confondue avec une géographie démocratique. Néanmoins, assumer cette géographie de la paix, du territoire « comme matrice de médiation entre les acteurs », de l'espace comme une friction ou non à la coopération, modifie également la posture du géographe. Il peut réassumer sa place dans les sciences de l'individu. Ceci n'est pas nouveau. Plus important, il ne peut plus désormais se cantonner au rôle de « conseiller du prince », mais doit intégrer *de facto* celui de médiateur territorial.
- 57 Yves Lacoste, dans son essai de 1976, militait déjà explicitement pour une géographie citoyenne, à usage du plus grand nombre : « *Autant les syndicalistes jouent un rôle important auprès des masses en expliquant les origines historiques d'une situation, en analysant les contradictions d'une formation sociale, autant ils négligent le savoir stratégique qu'est la géographie, dont ils laissent le monopole à une minorité dirigeante, qui elle sait s'en servir pour manœuvrer efficacement* ». Mais ici encore, l'espace politique reste principalement perçu comme un territoire à occuper ou conquérir, un savoir de domination. Il faut être conscient qu'aujourd'hui, au delà de la recherche universitaire, les étudiants qui trouvent un métier dans la géographie « active » travaillent désormais moins sur des plans dans les services déconcentrés de l'Etat, mais davantage au montage de contrats négociés dans les nouveaux territoires, locaux ou non.
- 58 Jusqu'à présent, la géographie « aménagiste » avait peiné à centrer son regard vers l'individu. On l'intégrait plus volontiers dans le champ de la « géopolitique » que la « géocratie » (Bussi, 2001 ; 2004). Si les géographes aménageurs continuent de centrer davantage leurs recherches sur les zonages que sur les contrats, les pratiques évoluent rapidement, bien relayées par des formations professionnelles très réactives vis-à-vis de la demande sociale.
- 59 Proposer la formule, « *la géographie, ça sert maintenant à faire la paix* », pourrait sans doute bien naïve, autant que la proposition d'Yves Lacoste avait pu apparaître cynique. La géographie est une « science réaliste », persuadée depuis le possibilisme que la liberté de l'homme, vantée et étudiée par les autres sciences humaines, est un leurre. Une science de la guerre apparaît plus sérieuse, plus pragmatique, plus stratégique. Mais tout comme « *la géographie qui sert à faire la guerre* » d'Yves Lacoste ne se limitait pas à une géographie des Etats-majors, mais intégrait une réflexion plus globale sur les rapports de domination, « *une géographie qui sert à faire la paix* » ne se limite pas à une géographie angélique. Elle intègre une réflexion plus globale sur les rapports de coopération entre acteurs, dont les recherches en économie politique ont démontré qu'ils sont eux aussi sérieux, pragmatiques et stratégiques. Comme l'ont théorisé les contractualistes de l'Athènes antique au siècle des lumières, la médiation territoriale reste indispensable à tout contrat social.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- AUDIGIER F., 1997, « La didactique de la géographie », in R. Knafou (dir.), *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde ».
- BADIE B, SMOUTS M.C., 1998, *Le retournement du monde*, Presses de Science Po, 231 p
- BAILLY A, FERRAS R, PUMAIN P., 1996, « *Encyclopédie de Géographie* », Economica, 1132p.
- BRUNET R., DOLLFUS O., 1990, *Monde nouveaux*, vol. 1 de la géographie universelle, Hachette/Reclus.
- BUSSI M., 2001, *Démocratie électorale et développement local*, Mémoire d'HDR, Université de Rouen.
- BUSSI M, BADARIOTTI D., 2004, *Pour une nouvelle géographie du politique. Territoire-Démocratie-Elections*, Paris, Economica.
- BUSSI M., 2001, « Géographie, démocratie, Participation : explication d'une distance, arguments pour un rapprochement », *Géocarrefour*, pp.265-272
- BUSSI M., 2004, *Géocratie, communication au Colloque "espaces et sociétés aujourd'hui" (la géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action)*, Rennes, 21 et 22 octobre 2004. A paraître aux Presses Universitaires de France.
- CLAVAL P., 1979, *Espace et pouvoir*, Paris, PUF.
- CLAVAL P., 1984, *Géographie humaine et économique contemporaine*, PUF, fondamental.
- CURAPP, CRAPS., 1999, « *la démocratie locale. Représentation, participation et espace public* », PUF, 423 p
- DE GOLBERY L., CHAPPUIS A., 1998, « Aux cartes citoyens. La démocratie par les cartes », *Bulletin du comité français de cartographie*, n° 156, pp.59-77
- DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, coll. « Fac géographie ».
- DURAND M.F., LEVY J., RETAILLE D., 1993, *Le monde espaces et systèmes*, seconde édition, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- FERRIER J.-P., 1998, *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Lausanne, Editions Payot.
- GAXIE D., 1996, *La démocratie représentative*, seconde édition, Paris, Montchrestien, Clefs politiques.
- GEORGES P., 1970, *Dictionnaire de géographie*, Paris, PUF.
- GUIGOU J.-L., 2000, « 24 tendances résumées pour repenser et organiser l'aménagement du territoire », in « la mutation silencieuse des territoires », Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, pp.1-12
- HUNTINGTON S., 1997, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob.
- HUNTINGTON S., 1991, *La troisième vague. Les démocratisations de la fin du vingtième siècle*, Manille, Nouveaux Horizons.

- JOBRET A., 1998, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, pp.67-92
- KLEINSCHMAGER R., 1993, *Éléments de Géographie politique*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.
- LACOSTE Y. (dir.), 2000, « Écologie et géopolitique en France », *Hérodote*, n° 100, pp.3-12.
- LACOSTE Y., 1976, *La géographie, ça sert à faire la guerre*, Paris, Maspero.
- LACOSTE Y., 1997, *Vive la nation*, Paris, Fayard.
- LACOSTE Y., dir., 1995, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion.
- LECA J., (dir), 1986, *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques.
- LACOSTE Y., 2003, « De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie », Paris, Armand Colin, 413 p
- LEVY J., 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension spatiale de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Science Politique.
- LEVY J., 1999, « Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde », Belin, Paris, 399 p
- LEVY P., LUSSAULT M. (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- MASSARDIER G., 1995, « Expertise et aménagement du territoire. L'Etat savant », *Logiques politiques*.
- PECQUEUR B., 1995, *Le développement local*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Syros.
- PINCHEMEL G et P., 1988, *La face de la terre*, Paris, Armand Colin.
- RAFFESTIN C., 1979, *Pour une géographie du pouvoir*, LITEC.
- RETAILLE D., 1996, « L'impératif territorial », *Cultures et conflits*, n° 21-22, pp.21-40.
- ROSIERE S., 2003, *Géographie politique et géopolitique*, Paris, Ellipses.
- SANGUIN A. L., 1977, *La Géographie politique*, Paris, PUF, coll. « Le géographe ».
- SCHEIBLING J., 1994, « *qu'est ce que la géographie ?* », Hachette Sup.
- SIEGFRIED A., 1969, *La Suisse, démocratie témoin*, éditions de la Baconnière.
- TAYLOR P.J., 1990, "Extending the World of Electoral Geography", in P. Taylor P. J & R. Johnston R., *Developements in Electoral Geography*, Routledge, Londres.
- TAYLOR P.J., JOHNSTON R.J., 1979, *Geography of Elections*, Harmonds-worth, Penguin Books.
- TAZDAIT T. & al., 2005, *Coopération et jeux non coopératifs*, CNRS Economie
- WEBER M., 1971, « *le savant et la politique* », Paris, Plon.

## NOTES

1. Le « dictionnaire de l'espace politique », coordonné par S.Rosière et A.L. Sanguin, actuellement en cours de rédaction, sera en ce sens une exception puisqu'il abordera à la fois les concepts classiques de la géographie politique mais également ceux de la démocratie (partis, mode de scrutin, suffrage universel, référendum etc...).

2. On peut rejoindre en cela les propos de D. Daxie (1996), « *la démocratie représentative* », Montchrestien, Clefs politiques, deuxième édition, Paris, qui déplore que la spécialisation des branches des sciences sociales étudiant la démocratie détournent les chercheurs d'en proposer des synthèses.
3. On retrouve une ouverture démocratique conclusive dans les dernières pages du tome 1 de la géographie universelle et *Le monde espaces et systèmes* (Durand M.F., Lévy J., Retraillé D.)
4. Cette classification, entre l'espace *de facto* et *de jure*, est notamment utilisée par P.Taylor et R. Johnston (1979) pour justifier leurs recherches sur la géographie des élections. Taylor P.J., Johnston R.J. (1979), « *geography of elections* », Harmonds-Worth, Penguin Books
5. On pourra notamment se référer aux propos de Rousseau ou de Tocqueville
6. Les données cartographiées à un niveau fin sont considérées en France par la CNIL comme indirectement nominatives. Voir également à ce propos les débats sur la rénovation du recensement de population (*l'espace géographique*, n°1-2000, « recherche libertés et données publiques », p 1-63).
7. Taylor et Johnston dans leur géographie des élections limitent leurs exemples à la sphère occidentale (Europe, Etats-Unis, Australie) et n'abordent jamais la question de l'approche comparative. J. Lévy, dans *l'espace légitime*, n'aborde pas non plus frontalement cette question.
8. Voir à ce propos Claude Grasland (1997), « *Contribution à l'analyse géographique des maillages territoriaux* », Mémoire d'Habilitation à diriger les recherches, Université de Paris 1.

## RÉSUMÉS

La géographie politique a longtemps été présentée comme une science des rapports de force et de la maîtrise stratégique des territoires. De ce fait, elle a négligé les logiques de pouvoirs individuelles locales ou ascendantes. Aujourd'hui, une partie importante des rapports de pouvoirs territoriaux se joue à travers des enjeux de coopérations, dans une perspective démocratique qui s'universalise. Cette géographie de la démocratie s'intéresse non seulement aux résultats électoraux, mais également aux conditions d'émergence de la coopération territoriale (théorie des jeux, modélisation individucentrée...) et donc plus globalement du contrat social.

The field of the geography of power is no more reduced to the study of conflicts because power relationships take more various forms, that is to say negotiations, cooperation and so on. The control upon space no more exclusively belongs to those who are able to conquer new territories or to defend themselves. It belongs more and more to those who are able to associate, in order to reach common goals, to build up efficient networks, to establish contractual relations and eventually to adapt political territories without shifting their limits. Democracy, broadly speaking, may appear as a new paradigm of major importance in the field of geographical studies. It brings into question the classical approaches and the traditional bases of political geography and spatial development and planning. Nevertheless, democracy is never presented and put ahead as a major concept by the geographers. This paper fully addresses this problem.

First, it aims at explaining such a situation by setting out various assumptions:

- the gap between geography and democracy is a consequence of the gap lying between geographers and politics ;
- the gap between geography and democracy is due to the fact that the study of power relations

in geography is too much oriented to purely geopolitical issues ;

- Democracy is standing at the crossroads of politics and sociology ;
- The gap between geography and democracy is due to the fact that democracy has only recently emerged as a widespread, if not universal, model of social relations ;
- The gap between geography and democracy is a consequence of the primacy of a bottom-up method in political and social relations, which means that individual freedom is more important than anything else, while geography is more based on a top-down approach ;
- Democracy and geography are the same thing.

Secondly, it tries to set forth the various research fields where geography, as an academic discipline, and democracy may show common subjects of concern. To encourage the development of the geography of democracy is a way to open new fields of research to geographers: comparisons of various types of representative democracies, study of various types of local participations in local development policies, study of cooperative or non-cooperative interactions in the field of local development, etc. Nevertheless, even if geography can be finally considered as a mean towards peace, it must not be necessarily conceived as an exclusively angelic discipline. It also must be able to propose a global and comprehensive method to study various types of cooperation between various actors, because the territorial (spatial) mediation still remains a sine qua non condition to any kind of social contract.

## INDEX

**Mots-clés :** démocratie, coopération, géographie électorale, géographie du pouvoir, individu

**Keywords :** geography, power, democracy, control upon space, cooperation, negotiation, territorial (spatial) mediation, social contract

## AUTEUR

**MICHEL BUSSI**

Université de Rouen, FRE CNRS IDEES 2795-MTG

michel.bussi@univ-rouen.fr